

Annexe technique

au *Point* « La gestion de l'offre appauvrit les plus pauvres »,

publié par l'IEDM le 31 août 2016

L'impact de la gestion de l'offre sur la pauvreté au Canada

Cette annexe technique présente les calculs effectués pour estimer l'effet sur les ménages moins nantis des prix plus élevés qui sont exigés pour les œufs et les produits du lait et de la volaille en raison de la gestion de l'offre. Ces calculs reposent sur des hypothèses là où des données exactes ne sont pas disponibles. Les hypothèses adoptées sont prudentes.

L'estimation comporte trois étapes :

1. estimer les seuils de pauvreté et de faible revenu;
2. estimer la différence de coût qu'entraîne la gestion de l'offre;
3. consulter l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* pour en tirer deux mesures du revenu disponible et calculer combien de ménages et d'individus se situent sous les seuils réels de pauvreté et de faible revenu mais se retrouveraient au-dessus de ces mêmes seuils après rajustement en fonction du coût que leur impose la gestion de l'offre.

1. Seuils de faible revenu et de pauvreté

La première étape consiste à établir un seuil de pauvreté. Or, aucun seuil ne couvre *toutes* les situations. Les seuils de pauvreté sont conçus pour tenir compte de la géographie et de la taille des ménages. Comme la densité de population est moindre en région rurale, le logement y sera censément moins dispendieux que dans une zone urbaine, ce qui justifie des rajustements pour des raisons de géographie. Pour ce qui est de la taille des ménages, les corrections à faire concerneront les économies d'échelle associées aux familles nombreuses. Certaines dépenses n'augmentent pas aussi rapidement que la taille d'une famille. Entre autres, on n'a pas à payer deux fois plus d'électricité quand une seconde personne s'ajoute à un ménage.

Statistique Canada fournit une mesure de « faible revenu » qui n'équivaut pas à une mesure de la pauvreté. Le seuil de faible revenu (SFR) définit un ménage à faible revenu comme un ménage qui dépense 20 points de pourcentage de plus de son revenu que le ménage moyen pour des nécessités (alimentation, logement et habillement). Même si on le présente souvent comme un seuil de pauvreté, il n'en est pas un. Voilà pourquoi Statistique Canada présente cette mesure comme une mesure de « faible revenu » (voir le Tableau A-1).

Ainsi, alors que la mesure de Statistique Canada devrait être suffisante pour estimer combien de gens doivent être considérés à faible revenu, un autre critère est nécessaire pour déterminer combien de gens sont pauvres. Les seuils de pauvreté sont plus rares et plus difficiles à

mesurer. Heureusement, il existe un seuil qu'a élaboré Christopher Sarlo, de l'Université Nipissing, durant les années 1990 et qui a souvent été mis à jour (à intervalles irréguliers, toutefois)¹. Ce seuil a été conçu comme un seuil de pauvreté « fondé sur les besoins de subsistance ». Il est censé définir les cas de dépossession matérielle absolue. Sarlo n'a pas réparti ses estimations selon les secteurs géographiques mais a fourni des estimations suivant la taille des ménages.

Nous utilisons ces deux mesures pour créer une fourchette d'estimations au lieu d'une estimation ponctuelle. Les deux mesures sont présentées dans les Tableaux A-1 et A-2.

Comme nous nous servons des données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de 2011 (l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), nous avons employé les seuils de faible revenu publiés par Statistique Canada pour 2011.

Tableau A-1 : Seuils de faible revenu après impôt pour 2011

	Régions rurales	Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et +
1 personne	12 629,00 \$	14 454,00 \$	16 124,00 \$	16 328,00 \$	19 307,00 \$
2 personnes	15 371,00 \$	17 592,00 \$	19 625,00 \$	19 872,00 \$	23 498,00 \$
3 personnes	19 141,00 \$	21 905,00 \$	24 437,00 \$	24 745,00 \$	29 260,00 \$
4 personnes	23 879,00 \$	27 329,00 \$	30 487,00 \$	30 871,00 \$	36 504,00 \$
5 personnes	27 192,00 \$	31 120,00 \$	34 717,00 \$	35 154,00 \$	41 567,00 \$
6 personnes	30 156,00 \$	34 513,00 \$	38 502,00 \$	38 986,00 \$	46 099,00 \$
7 personnes ou +	33 121,00 \$	37 906,00 \$	42 286,00 \$	42 819,00 \$	50 631,00 \$

Source : Tableau CANSIM 206-0094 : Seuils de faible revenu (SFR) avant et après impôt selon la taille de la communauté et de la famille en dollars courants.

Tableau A-2 : Seuil de pauvreté fondé sur les besoins de subsistance de Sarlo pour 2011

1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes
12 746,71 \$	18 026,92 \$	22 077,74 \$	25 492,38 \$	28 502,45 \$	31 223,26 \$

Source : voir note 1.

¹ Christopher Sarlo, *Poverty in Canada*, Institut Fraser, 1992; Christopher Sarlo, *Poverty: Where Do We Draw the Line?*, Institut Fraser, 2013.

2. Estimer la différence de coût qu'entraîne la gestion de l'offre

La deuxième étape consiste à estimer le coût de la gestion de l'offre au Canada. Pour y arriver, nous nous sommes référés au *Guide alimentaire canadien* produit par Santé Canada². Le *Guide alimentaire* indique des portions recommandées par personne ainsi que les quantités que représente une portion.

Sur une base quotidienne, un homme adulte devrait consommer 3 portions de viande (ou substituts) et 2 portions de lait (ou substituts). Une femme adulte doit consommer 2 portions de l'un et l'autre groupes. Une portion de lait correspond à 250 ml ou encore à 175 g de yogourt ou 50 g de fromage. Une portion de viande peut être comblée par 2 œufs ou 75 g de volaille, viande maigre ou poisson cuit, 30 ml de beurre d'arachide ou 175 ml de haricots cuits.

Pour composer notre panier, nous avons supposé qu'on ne peut pleinement combler ces portions requises en consommant des produits visés par la gestion de l'offre. C'est pourquoi nous avons posé comme principe qu'une personne devait consommer 125 ml de lait, 25 g de fromage, 1,66 œuf et 50 g de poulet quotidiennement.

Pour estimer le prix à payer pour consommer ces quantités, nous avons utilisé les prix indiqués par Statistique Canada³. Nous en sommes arrivés à un coût de 476,36 \$CA par personne. Pour estimer le coût aux États-Unis, nous nous sommes fondés sur les prix publiés par le Bureau of Labor Statistics⁴. Nous avons utilisé les prix du Midwest américain afin de minimiser toute différence pouvant résulter des coûts de transport⁵. En employant le taux de change courant⁶, nous avons déterminé que ce panier aurait coûté 250,31 \$CA.

Nous supposons que les Canadiens auraient pu importer ces produits et épargner la différence de coût entre le panier américain et le canadien. En l'occurrence, cette différence était de 226,06 \$CA⁷ par personne. Nous avons posé que la deuxième personne dans un ménage consommait autant de nourriture que la première et que toutes personnes additionnelles consommeraient 30 % de la quantité prise par la première. C'est ainsi que nous avons établi les coûts suivants pour le Canada, en fonction de la taille du ménage (voir Tableau A-3). Encore une fois, nous avons utilisé les prix de 2011 parce que la meilleure enquête disponible visait cette année-là. Nous avons avantage à le faire ici puisque nous pouvions comparer notre estimation à celle établie pour 2011 par Cardwell, Lawley et Xiang dans leur article d'*Analyse de politiques*.

² Santé Canada, *Guide alimentaire canadien*, 2011.

³ Statistique Canada, Tableau CANSIM 326-0012 : Prix de détail moyens pour les aliments et autres produits sélectionnés, mensuel, 2016.

⁴ Bureau of Labor Statistics, Average Retail Food and Energy Prices, U.S. and Midwest Region, 2016 (source consultée le 27 juillet 2016).

⁵ C'est aussi ce qu'ont fait Cardwell, Lawley et Xiang aux fins de leur article publié dans *Analyse de politiques*. Ryan Cardwell, Chad Lawley et Di Xiang, « Milked and Feathered: The Regressive Welfare Effects of Canada's Supply Management Regime », *Analyse de politiques*, vol. 41, no 1, mars 2015, p.7.

⁶ Statistique Canada, Tableau CANSIM 176-0049 : Taux de change étranger, États-Unis et Royaume-Uni, Banque du Canada, 2016.

⁷ À cause de l'arrondissement, le montant est de 226,06 \$CA au lieu de 226,05 \$CA.

Selon notre calcul, le coût pour le ménage canadien moyen était de 438 \$ CA; selon le leur, ce coût était de 444 \$ CA.

Tableau A-3
Coût de la gestion de l'offre par personne

1 personne	226,06 \$
2 personnes	452,12 \$
3 personnes	519,93 \$
4 personnes	587,75 \$
5 personnes	655,57 \$
6 personnes	723,39 \$
7 personnes ou +	791,20 \$

3. Utiliser l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

L'étape suivante consistait à utiliser une enquête récente sur le revenu qui nous fournirait une distribution du revenu. Nous nous sommes référés à l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* pour 2011 – la plus récente qui soit accessible au public – que nous avons obtenue en adressant une demande à Statistique Canada. Dans cette enquête, on trouve une large décomposition du revenu selon la source. On trouve aussi l'information portant sur la taille des ménages, la situation géographique (les mêmes catégories utilisées pour les seuils de faible revenu de l'étape 1) et deux mesures du revenu disponible. On entend par revenu disponible le revenu après impôt et après transferts.

Les deux mesures ne diffèrent que par des nuances. La première, appelée « mbscin27 », correspond au revenu après impôt et après déduction des cotisations à l'assurance-emploi, cotisations au régime de pension de l'État, cotisations aux régimes de pension agréés, cotisations syndicales, frais d'association professionnelle, primes d'assurance-responsabilité professionnelle, frais de garde d'enfants encourus afin d'occuper un emploi rémunéré, pensions alimentaires payées, primes d'assurance-maladie publique et frais médicaux directs comprenant les primes d'assurance privée. La deuxième, appelée « atinc27 », se définit comme le revenu après impôt.

Nous avons utilisé ces deux mesures pour présenter une plus vaste fourchette d'estimations avec à la fois le seuil de faible revenu et le seuil de pauvreté fondé sur les besoins de subsistance (voir étape 1).

À l'aide de ces variables, il ne restait plus qu'à estimer les seuils de l'étape 1 en les rajustant en fonction du coût de la gestion de l'offre. Tout individu ou ménage se situant entre les seuils

originaux et les nouveaux seuils est considéré comme étant à faible revenu ou pauvre en raison de la gestion de l'offre. Les résultats présentés dans le *Point* sont indiqués ci-dessous, dans le Tableau A-4.

Tableau A-4

Estimation du nombre de ménages et d'individus réduits à un faible revenu ou à la pauvreté en raison des politiques de gestion de l'offre

	Ménages	Individus
Seuil des nécessités de subsistance – mesure du revenu # 1	79 422	189 278
Seuil des nécessités de subsistance – mesure du revenu # 2	68 739	148 396
Seuil de faible revenu – mesure du revenu # 1	67 980	161 435
Seuil de faible revenu – mesure du revenu # 2	66 998	133 032